



Débat EOS

<https://participons.debatpublic.fr/processes/eos>

# Synthèse des avis et commentaires exprimés sur la plateforme participative

**Eclectic  
Experience**

Donner du sens  
à la participation

## Préambule

Le débat public EOS Eoliennes flottantes : Quelles énergies en Méditerranée ? s'est tenu du 12 juillet au 31 octobre 2021.

Tout au long du débat, une [plateforme participative en ligne](#) a été mise à disposition des citoyen.ne.s et leur permettait de :

- Déposer un avis,
- Commenter l'ensemble des messages publiés,
- Poser des questions à la maîtrise d'ouvrage ou à la Commission particulière du débat public

Un [site internet informatif](#) a également été ouvert pendant la période du débat, permettant aux internautes d'en suivre l'actualité, mais aussi de consulter l'information relative au projet (dossier de la maîtrise d'ouvrage, fiches thématiques, vidéos...), les ressources du débat, les chiffres et données, les archives des rencontres publiques passées (présentations, verbatims, etc.)

Ce document synthétise l'ensemble des questions, avis et commentaires exprimés sur la plateforme participative entre le 12 juillet et le 31 octobre 2021.

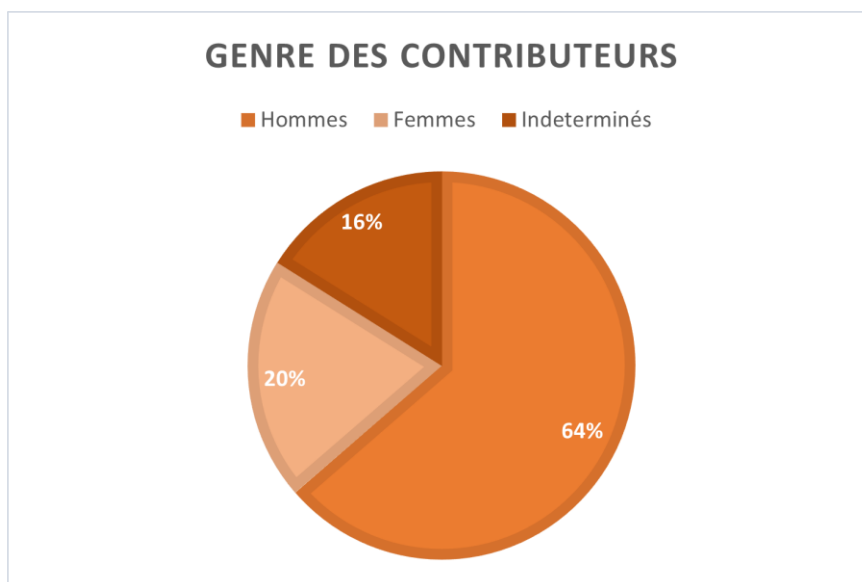
A noter :

- Les contributions publiées sous la forme de pièces jointes aux avis sur la plateforme participative ne sont pas analysées dans cette synthèse
- Cette synthèse n'intègre pas non plus l'analyse des cahiers d'acteurs.

## Les chiffres-clés de la participation en ligne<sup>1</sup>



La plateforme participative a été visitée par **3 386 utilisateurs** différents. A titre de comparaison, le site informatif du débat a été visité par **26 133 personnes**.



Genre des contributeurs en ligne<sup>2</sup>

La majorité des contributeurs au débat en ligne sont des hommes (64%)

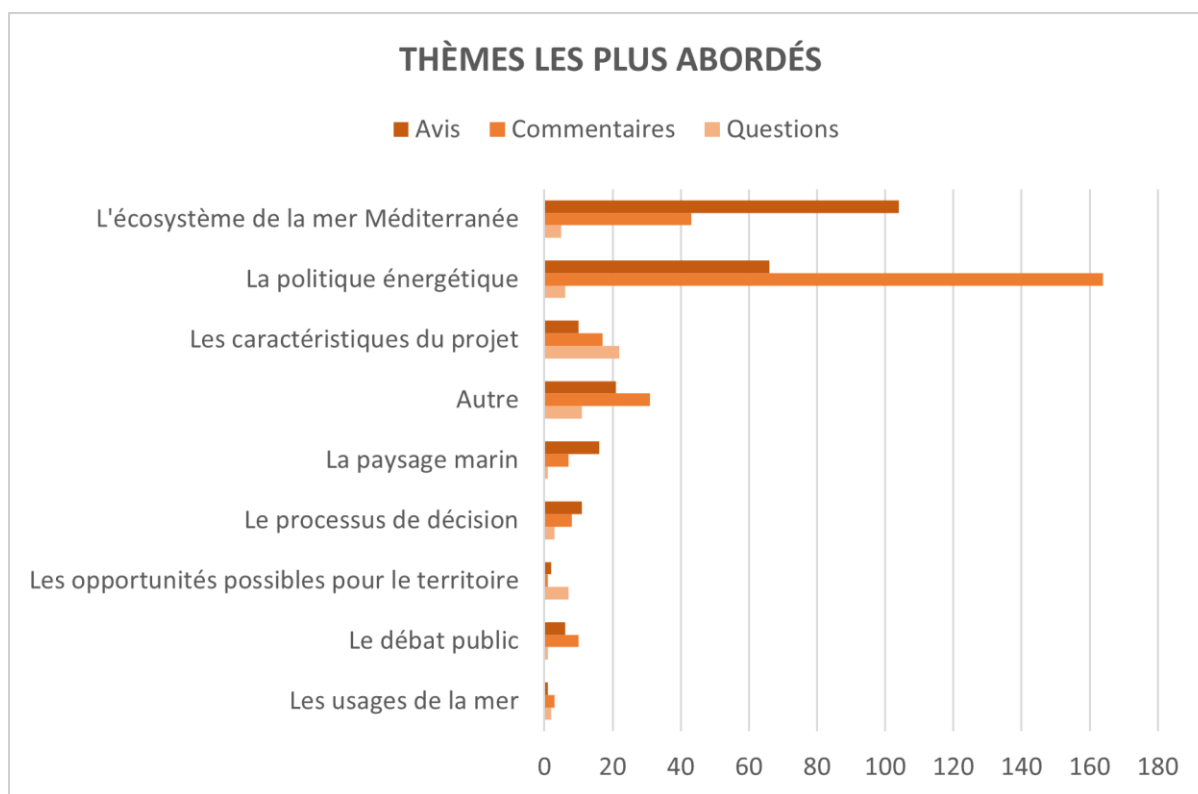
<sup>1</sup> Données du 12/07/2021 au 31/10/2021, issues du tableau de bord statistiques du débat

<sup>2</sup> Selon une analyse sémantique des noms-prénoms d'où l'existence de « indéterminés »

Au total, 578 contributions ont été publiées (57 questions, 237 avis, 284 commentaires<sup>3</sup>).

Sur la plateforme participative, les internautes avaient la possibilité de classer leurs messages dans une catégorie thématique. Deux sujets ont été particulièrement abordés : la politique énergétique et l'écosystème de la mer Méditerranée (sujets environnementaux), ce qui est conforme à ce qui est ressorti du débat à l'aide d'autres modalités (réunions publiques, débat mobile, outil « *J'entre dans le débat* »).

On notera toutefois que le sujet du paysage marin, qui fait partie du trio de tête des préoccupations des participants à ce débat, comme d'ailleurs de ceux des autres débats éoliens en mer récents (Dunkerque, Normandie, Bretagne) est ici moins mis en évidence.



Nombre d'avis, commentaires et questions par thème du débat

<sup>3</sup> Commentaires publiés en réactions aux avis

## Légende et méthode

Ce document présente les sujets et les arguments qui ont émergé sur la [plateforme participative](#). La synthèse est fondée sur une lecture manuelle et systématique de l'ensemble des avis, questions et commentaires, sur la période considérée.

Le choix de faire apparaître des citations de messages d'internautes se fonde sur la pertinence du message pour illustrer l'analyse (et non pas sur une autre variable comme la popularité du message).

Lorsqu'un argument est détaillé dans cette synthèse, se trouvent entre parenthèses les références qui renvoient aux principaux messages qui abordent l'argument en question.

Ces références sont construites de la manière suivante :

- Un préfixe précisant la catégorie du message (A pour avis, Q pour question)
- Le numéro de l'avis ou de la question, apparaissant comme tel sur la plateforme
- Précédé de «Com. » s'il s'agit d'un commentaire de l'avis ou de la question référencée

De même, les extraits de réponses des maîtres d'ouvrage sont ici incomplets : nous invitons chacun à se rendre directement dans l'espace « [questions-réponses](#) » de la plateforme participative pour y trouver l'ensemble des réponses dans leur intégralité.

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
<b>Les chiffres-clés de la participation en ligne .....</b>	<b>3</b>
<b>Légende et méthode.....</b>	<b>5</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>6</b>
<b>La pertinence de l'énergie éolienne au regard des enjeux énergétiques, de son coût et de sa capacité de production.....</b>	<b>8</b>
L'éolien, une énergie décarbonée ? .....	8
La rentabilité de l'éolien, source de désaccords.....	12
Le besoin d'énergie : entre demande croissante et nécessité de réduction.....	15
<b>Des divergences concernant les impacts sur les écosystèmes, le paysage et l'économie .....</b>	<b>16</b>
Des craintes concernant les impacts sur la biodiversité et le paysage : une mobilisation politique et citoyenne.....	17
Des retombées économiques potentielles discutées.....	25
Des craintes relatives aux impacts sur la pêche et sur la plaisance.....	27
<b>Des doutes concernant la gouvernance du projet et la sincérité du débat public.....</b>	<b>28</b>
La dénonciation de lobbies qui nuiraient à l'intérêt général.....	28
Participer au débat : des questionnements relatifs à la compétence des citoyens et au besoin de disposer d'une information neutre et sincère .....	30
Associer les citoyens locaux pour garantir l'intérêt du projet .....	33

## En résumé : un débat qui révèle des visions contrastées sur la pertinence de l'éolien en mer et sur les impacts locaux et environnementaux des projets.

Pendant toute la durée du débat, la plateforme a fait émerger deux sujets de préoccupation majeurs : la pertinence de l'énergie éolienne d'une part et les impacts locaux du projet d'autre part.

A l'image des précédents débats consacrés aux **enjeux énergétiques**<sup>4</sup>, l'opposition entre pro-éoliens et pronucléaires se fait jour. Les partisans du projet considèrent l'éolien comme une énergie propre et de plus en plus compétitive. Ils revendiquent la nécessité de diversifier le mix énergétique dans un contexte où il est exclu de recourir aux énergies fossiles et où le modèle nucléaire français parvient à ses limites. A l'inverse, pour les opposants au projet, réduire la part du nucléaire représente un non-sens écologique, économique, et stratégique. Contrairement à l'éolien, l'énergie d'origine nucléaire serait sans égale à de nombreux points de vue : bas coût carbone, bas coût financier, pilotabilité. Le projet éolien ne leur paraît pas pertinent, au sens où cette source d'énergie leur paraît moins performante sur tous les plans, à commencer par l'intermittence de la production. Nombre de ces internautes se montrent d'ailleurs assidus à chaque débat portant sur un projet énergétique<sup>5</sup>. D'autres ne s'expriment que dans le cadre de ce débat, mais en publiant un nombre important d'avis et de commentaires.

S'agissant des discussions relevant des **impacts locaux**, une forte convergence se dessine autour de la priorité à accorder à la préservation de l'environnement méditerranéen, déjà fortement fragilisé. Pour certains, le projet porte en lui des impacts réhivitoires à la source de leur opposition. Pour d'autres au contraire, le projet permettrait la réduction de certaines activités comme la pêche et la plaisance, qui contribuent à fragiliser les écosystèmes. Les personnes les plus favorables au projet sont confiantes dans l'existence de solutions à même de limiter ses nuisances. Les discussions traduisent ici plus grande diversité de participants, dans des messages souvent plus courts et largement opposés au projet. Certains avis résultent d'appels à la mobilisation. Bien que ce sujet soit souvent abordé dans les débats publics consacrés à l'éolien en mer, on note une certaine spécificité pour ce projet méditerranéen : à la différence des débats nordiste, normand ou breton, la pêche y est peu évoquée. Les pêcheurs n'ont visiblement pas témoigné sur la plateforme participative.

Enfin, de manière moins massive mais néanmoins significative, plusieurs participants expriment quelques considérations sur le **débat public** et le rôle de la CPDP. Nombreux sont ceux qui soulignent l'importance d'avoir accès à une information neutre et sincère. Certains doutent de la légitimité des citoyens, dépendants de données factuelles pourtant peu disponibles, à participer à de tels échanges. D'autres exigent des garanties en demandant que leur contribution au débat soit prise en compte par la maîtrise d'ouvrage.

---

<sup>4</sup> Débats publics organisés par la CNDP sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (2018), sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (2019), sur les projets de parcs éoliens en mer au sud de la Bretagne, à Dunkerque ou en Normandie (2020)

<sup>5</sup> On peut citer à titre d'exemple Romain Delorme, déjà présent sur les débats PPE et PNGMDR et intervenant également dans le débat Horizéo. A l'inverse, MM. Dauriac et Casaux, en ce qui concerne le pro-ENR, sont très actifs sur ce débat et sur Horizéo.

## La pertinence de l'énergie éolienne au regard des enjeux énergétiques, de son coût et de sa capacité de production

Comme à l'occasion de chaque débat sur un projet énergétique, une large part des discussions porte sur la politique générale de l'énergie en France et la **pertinence d'y développer l'éolien en mer au regard des enjeux énergétiques, de son coût et de sa capacité de production**. La principale controverse porte en effet sur le fait de savoir si les énergies renouvelables contribuent ou non à la lutte contre le réchauffement climatique, en comparaison notamment avec le nucléaire. Pour les uns, il est urgent de mettre un terme aux énergies fossiles, et le projet est une occasion à saisir indiscutablement. Pour d'autres qui jugent l'énergie éolienne irrégulière et non pilotable, le développement de l'éolien offshore en France représente un net recul dans un pays dont l'énergie est largement décarbonée en partie grâce au nucléaire. Les mêmes désaccords se constatent également sur le coût.

### L'éolien, une énergie décarbonée ?

La capacité de l'éolien à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> divise les internautes. Certains partisans de l'éolien voient dans cette filière naissante une opportunité permettant de diversifier le mix énergétique dans une région qui ne dispose pas de centrale nucléaire ou d'éolien terrestre, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et fissiles et d'assurer l'avenir des générations futures.

Les **inconvenients et les potentiels dangers du nucléaire** fondent une partie des positions en faveur du projet :



*« L'éolien constitue une production incontournable du mix électrique futur. Gardez en tête que les centrales actuelles vont fermer petit à petit [...] et que les nouvelles constructions de centrales type EPR n'arriveront pas avant 2035 au mieux. Il faut donc s'appuyer sur toutes les énergies bas carbone pour produire entre 2030 et 2050, et l'éolien en fait partie. » (ComQA2)*

*« Il faut sortir de toute urgence des énergies fossiles mais également du nucléaire qui représente un risque énorme pour la population environnante comme l'ont montré les accidents de Tchernobyl et Fukushima. » (A15)*

*« La France a dépensé des milliards d'argent public pour mettre au point la maîtrise de l'énergie nucléaire et en devenir champion du monde. A aucun moment on ne pose la question du "vrai" coût de cette énergie, les coûts liés à sa mise au point, ceux de son démantèlement, alors que*



*l'on accuse sans cesse les EnR de coûter cher en développement... Beaucoup plus grave, on enterre "sous le tapis" les déchets nucléaires car on est incapables de les gérer, et on en laisse la responsabilité aux générations futures... » (A106)*

*« Nous devons absolument trouver des solutions alternatives énergétiques afin de sortir du nucléaire, de ses dangers, de ses déchets et pour notre indépendance énergétique nationale. Ce projet d'éoliennes marines est une des solutions. » (A131)*

Dans un commentaire (ComA159), un internaute s'inquiète enfin de l'obsolescence des réacteurs nucléaires vieillissants et de leur cuve qui se fragilise à l'usage et soutient la nécessité de sortir de ce modèle.

*Autres avis et questions sur le sujet : ComA3, A182, A190*

Selon les opposants du projet, **la France bénéficie au contraire déjà d'une énergie décarbonée**, notamment celle issue des centrales nucléaires. Non émettrice de gaz à effet de serre, pilotable à dessein, peu coûteuse, peu gourmande en surfaces et en ressources, l'électricité d'origine nucléaire est selon eux à privilégier avant toute chose. Plusieurs appellent à prolonger la durée de vie des centrales existantes, certains citant la durée de 80 ans pratiquée aux États-Unis :



*« Pourquoi, au lieu d'investir dans l'éolien ne pas investir dans le nucléaire en remettant à niveau les installations existantes et en améliorant la sécurité ? » (A14)*

*« La solution la plus décarbonée, la plus favorable au climat et à l'environnement, la plus économique, immédiatement disponible moyennant quelques investissements, c'est d'abord la prolongation des centrales nucléaires existantes. » (ComA36)*

*« Comment pouvez-vous justifier que l'éolien en France puisse réduire les émissions de gaz à effet de serre : - lorsque son électricité est déjà décarbonée à 85-90% par son nucléaire + son hydroélectricité. (A222)*

Loin d'opposer les deux sources d'énergie, certains pensent enfin **qu'il faut les allier pour répondre à terme aux besoins énergétiques** de la France :



*« Etant donné le calendrier du projet il est [...] urgent de pas démanteler les centrales nucléaires si on veut disposer d'électricité dans les années à venir. » (ComQ25)*

*« Comment assurer l'indépendance énergétique de la France sans produire massivement de l'électricité renouvelable en complément du nucléaire ? La transition énergétique nécessite de substituer notre consommation de pétrole par des énergies décarbonées. De plus il faut une électricité à prix compétitif pour ne pas compromettre la compétitivité de nos entreprises et de pas pénaliser les foyers modestes. A ce jour la seule réponse est la production massive d'électricité renouvelable en complément des EPR qui n'arriveront que vers 2040. » (A 36)*

Enfin, quelques participants, sans entrer dans l'opposition nucléaire/éolien, appellent à des **solutions autres** qu'un parc offshore (équipements plus petits installés sur les bâtiments, réduction de l'éclairage public...) :



*« Il existe d'autres styles d'éoliennes beaucoup moins grandes, avec d'autres formes qui pourraient être implantées, par exemple, sur les toits des grandes surfaces/salles de spectacles, concerts, sports/écoles, collèges, lycées, entrepôts "géants", stations d'épurations, immeubles d'habitations... » (A46)*

*Autres avis et questions sur le sujet : A8, A16, A19, A22, A31, A37, A40, A42, A61, A74, Q7, Q10, Q11, Q15*

La **dépendance de la région Sud vis-à-vis de ses voisines en matière d'approvisionnement électrique** et ses conséquences sur l'environnement fonde une autre partie des positions en faveur du projet :



*« [...] un facteur de charge de l'ordre de 50 pourcents (%). Si cette valeur se confirme c'est très intéressant. En particulier pour la région PACA qui, ne disposant ni de centrale nucléaire ni de parcs éoliens importants utilise beaucoup de polluantes centrales à gaz et fragilise le réseau national en important massivement à partir des autres régions » (A6)*

*« La région importe quasiment en permanence à partir des autres régions et particulièrement en hiver. Donc en plus d'être polluant (centrales thermiques), le mix électrique PACA est un point faible du réseau national [...]. PACA repose sur ses voisins (Occitanie et AURA qui ont des réseaux plus "forts"). L'insertion d'une quantité raisonnable de solaire et d'éolien dans les réseaux est gérable moyennant l'effacement du thermique (encore malheureusement trop présent), les STEP (existantes + nouvelles à construire selon moi), les interconnexions avec les pays voisins et dans quelques années avec le réseau gazier. » (ComA6)*

A l'inverse, pour les opposants au projet, cet argument ne prospère pas :



*« Aujourd'hui en France il y a des disparités en termes de production et de consommation, certaines régions sont fortement exportatrices et d'autres plutôt importatrices. Mais le réseau est maillé et permet ce genre d'échanges. Est-ce que cela pose un problème technique qui fragilise le réseau national outre mesure ? Il s'agit plutôt d'un mode de fonctionnement du réseau assumé et historique. » (Com. A6)*



Lié au sujet du foisonnement et réintroduisant le sujet du nucléaire, celui des **conséquences de l'intermittence sur le bilan carbone de l'éolien en mer** est à l'origine d'un autre clivage important.

Un internaute affirme que l'éolien n'est pas un moyen de production autonome, mais un moyen d'éviter le recours à d'autres sources d'énergies fossiles (ComQ10). L'association Fil du Rhône déclare que bien que le projet s'inscrive dans une stratégie énergétique visant à réduire les gaz à effets de serre, l'énergie éolienne reste tributaire des aléas météo non pilotables. Pour préserver

la continuité et la régularité de la fourniture d'électricité, l'éolien nécessite le recours à d'autres moyens de production, centrales thermiques et/ou nucléaires. Elle cite le cas de l'Allemagne et du Royaume Uni, qui ont été contraints de remettre en marche leurs centrales thermiques et d'acheter de l'électricité à la France l'été dernier. L'association souligne que cette réalité serait d'ailleurs admise par l'Etat qui prévoit la prolongation des 32 centrales de 900 MW, pour éviter d'être confronté à une telle alternative (A216).

D'autres avis et commentaires développent les conséquences jugées négatives pour l'environnement de cette intermittence :



*« Quand il n'y aura pas de vent dans les éoliennes il faudra faire tourner des centrales au gaz... gaz du Qatar... donc on dépendra toujours du Qatar... Le seul moyen de ne pas en dépendre est l'énergie nucléaire ! » (Com. A34)*

*« De plus chacun sait que les éoliennes sont intermittentes, cela implique l'utilisation d'un back-up (souvent gaz ou charbon), augmente les dépenses réseau, déstabilise le réseau, implique des mouvements de prix tout aussi aléatoires sur les marchés de gros et ne participe pas ni à l'emploi français ni à la souveraineté de la nation ». (ComA39)*

*« Pour compenser cette intermittence il est donc nécessaire de créer des installations pilotables fonctionnant au gaz ou charbon, très émettrices en CO2, donc plus on installe d'éolien plus on produit de CO2 ce qui est l'inverse de l'objectif visé. » (A179)*

*« Lors de leur fonctionnement, leur production est aléatoire, dépendant de la force du vent. Elles ne produisent que 20 à 25 % de leur puissance installée. Elles nécessitent donc, en parallèle, pour alimenter le réseau, la création d'installations au gaz ou charbon, très émettrices. De plus, elles affectent les réseaux, qui doivent être redimensionnés, ces travaux émettant du CO2. Le démantèlement de tous les matériaux, leur transport et transformation seront très émetteurs de CO2 » (A215)*

**Autres avis et questions sur le sujet : Com Q11, CA39, A41**

**En réaction à ces critiques**, un internaute se déclare adepte de la politique du « moindre mal » :



*« Il faut engager la transition, en faisant des projets bas carbone qui ne seront jamais parfaits et sans impact, mais moins pires que l'importation massive de produits pétroliers que nous tolérons sans trop sourciller ("car on n'a pas le choix pour aller travailler") malgré son impact énorme sur la biodiversité et le changement climatique. » (A112)*

Le dernier sujet de controverse relatif aux enjeux de transition énergétique est celui du **bilan environnemental des éoliennes elles-mêmes au cours de leur cycle de vie**, de la construction au recyclage. Les interrogations sont nombreuses :



*« La production d'énergie éolienne est décriée par de nombreuses études et ne serait de loin pas aussi "verte" qu'on le pense. Qu'en est-il de l'impact environnemental de la production des matériaux qui composent les éoliennes ? De leur entretien et surtout de leur recyclage ? Sans compter le déploiement des nombreux câbles sous-marins nécessaires au transfert de l'énergie produite. » (A160)*

« Il faut analyser ceci sur tout le cycle de vie, de la construction à leur démantèlement, en passant par leur fonctionnement. Au plan des émissions de CO<sub>2</sub> : à la construction, les éoliennes, qui nécessitent quantité de produits émetteurs (béton, acier, matériaux composites, terres rares) et impliquent du transport, de gros travaux et la création des accès (lignes réseau électrique immergées et enterrées, routes, raccordements ...), émettent d'énormes quantités de CO<sub>2</sub>. » (A215)

« La quantité de matière première nécessaire est trop importante par rapport à la production effective et à la durée de vie des éoliennes. Cela n'a aucun sens dans un présent où tous savent que les ressources sont limitées. En définitif, je suis contre tout projet éolien car ce type de production électrique n'est pas pilotable, a une emprise au sol trop grande, nécessite trop de ressources dans un monde fini et ne participe en aucun cas à la souveraineté énergétique du pays. » (A39)

A l'image de ces déclarations, le recyclage des éoliennes inquiète et fait d'ailleurs l'objet de nombreuses questions (Q1, Q6, Q7, Q9, Q15, Q28, Q41).

## La rentabilité de l'éolien, source de désaccords

Prix de l'énergie produite, financement des travaux et des études d'impacts, frais concernant les aménagements du port..., de nombreux internautes s'interrogent sur le **modèle économique** de l'éolien, notamment en ce qui concerne son **coût et sa rentabilité** :



« La Cour des Comptes estimait en 2018 (Rapport sur le coût des ENR) que les six parcs d'ores et déjà attribués au large des côtes françaises devraient coûter 2 milliards d'euros par an sur 20 ans, soit un montant total de 40,7 milliards, pour une part de 2% du mix énergétique ! Donc, 40 milliards d'euros (Md€) ce qui élève le coût de production de l'électricité à 22 c€/kWh, alors que cette électricité est vendue...4 à 6 c€/kWh sur le marché. Ça fait quand même un peu cher.» (A37)

« Qui paiera si les prix explosent ou si les revenus ne sont pas là ? Ensuite je me demande quels sont les prix attendus : sont-ils compétitifs ? » (Q10)

« Quel est le coût réel d'une éolienne maritime ? A savoir : la durée de vie, le taux de productivité, le prix de vente du KW/h au fournisseur grand public, les études des fonds marins, les bureaux d'études pour sa conception, la fabrication, le transport, l'installation, la connexion au réseau, la maintenance, la déconstruction en fin de vie et le recyclage. » (Q15)

Selon un internaute, un autre facteur peut expliquer les coûts particulièrement élevés des éoliennes en mer : leur localisation au large des côtes qui nécessite qu'elles puissent résister aux vents, aux vagues, mais aussi à la corrosion. Il précise que les travaux de construction, et de maintenance en mer nécessitent l'usage de matériaux, et des traitements coûteux (A37).

A l'inverse, d'autres participants tiennent à **contrebalancer ces arguments** en défaveur de l'éolien en signalant que les coûts du nucléaire sont eux-mêmes régulièrement réévalués à la hausse, tandis que le coût du renouvelable est appelé à se réduire à mesure que les technologies gagneront en maturité. Les chiffres avancés font parfois l'objet de vifs débats.



« On brade notre énergie nucléaire en gardant la patate chaude des déchets et du démantèlement, certes provisionné mais quand l'EPR prend 10 ans et son budget passe de 3 à 12 milliards sans remise en cause du management il est légitime d'avoir des doutes sur les chiffrages quand bien même ils seraient faits de bonne foi. Les coûts d'approvisionnement en combustible ne prennent pas en compte les efforts politico militaires ou d'influence à déployer, le naufrage d'Areva.... La nécessité de conserver et renouveler le nucléaire me semble inévitable mais un peu de diversification ne fera pas de mal. » (Com. A40)

« Le soutien aux énergies renouvelables se réduit chaque année à mesure que leur coût de production se réduit. Prenons l'exemple d'une grande centrale photovoltaïque pour lequel un tarif d'achat de 55 €/MWh a été attribué. En septembre 2020, elle recevait un soutien effectif de 7,8 €/MWh (55 - 47,2) puisque le prix moyen du marché était de 47,2 €/MWh. En septembre 2021, elle reversait 79,4 €/MWh (subvention négative) puisque son tarif était inférieur au prix du marché (134,4 €/MWh). Avec un coût de production de 59,8 €/MWh en 2013 pour le nucléaire ancien (Cour des comptes), plus élevé depuis, et un coût de production évalué à 120 €/MWh pour l'EPR en France et en Angleterre, l'éolien et le solaire deviennent très compétitifs. » (Com. A61)

**Autres avis, commentaires et questions sur le sujet : A8, A16, A19, A22, A31, A37, A40, A42, A61, A74, A113, Q7, Q10, Q11, Q15**

Les questions sont d'autant plus nombreuses et incisives que l'on **prend en compte les investissements dans les infrastructures liées au projet** :



« Avec ces projets, quel serait le coût de la tonne de CO2 évitée en France ? En y incluant le raccordement, le développement du réseau si besoin, le démantèlement, et en considérant la baisse de la valeur et des prix de vente de l'électricité lorsqu'il y a du vent sur l'Europe. » (Q11)

« Pour stocker le matériel démesuré des pales, mats, nacelles...les industriels ont besoin de grands espaces le long des ports (plusieurs Ha) et d'aménagements adaptés. Qui finance ces travaux ? le promoteur, la région, l'Europe l'état, ou ces 3 derniers ensembles, c'est-à-dire les impôts de français ? A combien reviennent ces aménagements par port ? Quelle surface ont-ils besoin sur les ports et au-delà ? Y a-t-il une location prévue pour l'espace occupée par ces industriels ? » (Q51)

« Le coût de raccordement d'environ 850 millions€ par parc à la charge des Français, inclut-il le coût de la fabrication et d'installation des postes électriques ? » (Q59)

**Autres questions sur le sujet : Q37, Q54**

Mais pour les opposants au projet, le principal reproche qui est fait à l'éolien en mer est celui de son **intermittence, qui en fait une énergie peu fiable**, peu rentable et *in fine*, plus coûteuse car elle doit être souvent compensée par d'autres sources d'énergies :



« Quand les éoliennes tournent, et qu'on consomme peu (un jour férié), les cours chutent. EDF est contrainte par décret d'acheter l'électricité « verte » au prix fort. On a parfois des prix négatifs (taxe sur l'énergie thermique) : le producteur éolien fait de bonnes affaires. Dès que la consommation repart, et si la dépression est moins active, il faut redémarrer les turbines à gaz,

*les centrales à charbon : c'est cette production-là qui paie le trop-produit éolien du creux de consommation. » (A42)*

*« Il est donc particulièrement mal venu de mettre des budgets très importants dans la construction d'installations non pilotables, comme les éoliennes ou le solaire. Il est essentiel de mettre ces budgets dans la construction d'installations de production d'électricité pilotables, c'est-à-dire que l'on peut arrêter quand la demande est faible et remettre en route quand la demande est forte : centrales nucléaires, hydraulique, biomasse. » (A52)*

*« L'électricité éolienne n'est ni gratuite ni compétitive puisqu'elle ne se développe qu'à coup de subventions. Et elle est intermittente, il faut donc la doubler d'une source thermique ce qui la rend encore plus chère. » (A61)*

*Autres avis, commentaires et questions sur le sujet : A8, A16, A19, A22, A31, A37, A40, A42, A61, A74, Q7, Q10, Q11, Q15, ComA180*

Un partisan du projet souhaiterait que les producteurs d'énergie intermittente soient contraints d'investir dans des technologies pilotables bas-carbone pour pallier le manque d'approvisionnement. Il préconise par exemple l'investissement dans de nouvelles centrales de pompage-turbinage et l'installation d'une nouvelle centrale nucléaire (A200).

**En réactions aux critiques relatives à l'intermittence de l'éolien**, un internaute rappelle que de nombreux réacteurs nucléaires sont actuellement à l'arrêt (ComA40), tandis qu'un autre affirme que les éoliennes, situées au large, seront soumises à des vents constants (A48). Un dernier enfin relativise l'intermittence de l'éolien qui ne poserait réellement problème que dans des petits réseaux comme les îles. Il prétend ainsi que :



*« plus le réseau est grand et les sources d'énergies diversifiées, plus il est facile de l'équilibrer. D'où l'intérêt de compléter notre mix avec de l'éolien. » (A113).*

A toutes ces questions, la maîtrise d'ouvrage répond qu'au total, le coût d'investissement du projet (comprenant les extensions et les raccordements) s'élèverait à entre 4.1 et 6,1 milliards. Concernant l'augmentation des prix, la DGEC répond que l'État a décidé d'accorder une subvention versée sous la forme d'un complément de rémunération. Le tarif de l'électricité ne variera donc pas en fonction de la force du vent en Europe, ni si les prix de l'électricité explosent ou si la production est moindre qu'espérée. Pour la maîtrise d'ouvrage, la production des énergies renouvelables reste prévisible à un horizon de quelques heures à quelques jours et les variations se compensent souvent au niveau national ou européen, grâce au réseau de transport qui assure la solidarité inter-régionale et internationale. Le montant du tarif de l'électricité produite sera influencé par les caractéristiques du site. Le choix des zones de projet pour ces parcs aura donc une influence sur ce prix.

## Le besoin d'énergie : entre demande croissante et nécessité de réduction

Des participants estiment que la lutte contre l'effet de serre en France ne passe pas par la production d'électricité mais par la **réduction des besoins en énergie et donc de la consommation**. Il serait de la responsabilité de chacun d'ajuster sa consommation personnelle plutôt que d'exiger un accès illimité aux ressources. (A113). Un internaute préconise une meilleure utilisation des infrastructures décarbonées existantes, afin de ne recourir qu'au minimum aux nouvelles infrastructures (A8). D'autres internautes abondent dans ce sens :



*« Créer une nouvelle source d'énergie ne fera que renforcer la consommation d'électricité. Il suffit de voir comment on a développé les autoroutes qui n'ont fait que renforcer le nombre de véhicules et polluer encore plus notre vie. La meilleure source d'énergie que nous pouvons créer est celle de la diminution de nos dépenses énergétiques ». (A69)*

*« Enfin et surtout, avant de mettre des éoliennes offshore en Méditerranée, l'État doit mener une politique volontariste visant à réduire drastiquement la consommation d'énergie. Dans mon foyer, nous avons réussi depuis des années, avec un peu de volonté et sans nous priver de confort, à réduire notre consommation d'électricité. Si un ménage peut faire de petits efforts, l'État peut le faire aussi. Il en a même le devoir avant de vouloir continuer à augmenter la production d'énergie, notamment par des éoliennes offshore. » (A201)*

*« Ne serait-il pas temps de changer de paradigme ? Nous raisonnons en termes économiques depuis maintenant si longtemps. Depuis la révolution industrielle, c'est dans une toute-puissance échevelée que les activités humaines dégradent les écosystèmes naturels. Les pollutions multiples s'amoncellent, les exutoires se remplissent chaque jour un peu plus, la biodiversité s'érode. Le temps du ralentissement soutenu et d'une réelle durabilité ne doit-il pas advenir ? » (Com. A2)*

*Même si la lutte contre le changement climatique est une priorité, celle-ci ne peut se faire au détriment des mers et océans. La transition énergétique ne doit pas être source de perte de biodiversité, La sobriété énergétique doit devenir un enjeu majeur et la multiplication des sources d'énergie ne doit pas être la priorité. (A146)*

même si un internaute pousse le raisonnement à l'extrême pour le disqualifier :



*« Quant à se passer d'électricité quand il n'y a pas de vent, c'est aussi se passer de respirateurs artificiels pour les malades du covid, se passer de chauffage l'hiver, de climatisation de magasin, de distributeurs de billets, de frigo, d'eau au robinet, de station d'épuration, de téléphone, de voiture électrique, de voiture thermique... » (com. A1)*

**Autres avis sur le sujet : A1, A2, A3, A8, A21, A26, A47, A115, A129, A201**



**D'autres avis** font toutefois le constat que **l'augmentation des besoins en énergie est relativement inéluctable** et qu'il est nécessaire de développer des modèles les moins carbonés possibles pour y répondre :



*« Malheureusement je crains que nous n'ayons pas le choix : l'augmentation de la demande en électricité qui est la source d'énergie devant remplacer celle des combustibles fossiles impose la création de nouveaux moyens de production : solaire, éolien et/ou nucléaire » (Com A8)*

*« (...) Il n'y a pas de solution miracle pour produire de l'énergie et les moyens bas carbone sont très peu nombreux. Et malheureusement on va encore avoir besoin d'énergie Pendant longtemps. Donc sauf à vivre comme certains peuples autochtones, on est bien incapable de se passer de l'éolien - entre autres pour les années futures même en réduisant massivement nos consommations ». (ComA5)*

*« Au regard des conséquences de notre consommation en énergie qui ne fait que croître (et va continuer), nous n'avons guère le choix pour décarboner notre système énergétique : passer au tout électrique décarboné. Pour ça nous avons actuellement deux possibilités : énergies renouvelables et nucléaire. L'éolien est une énergie de transition nécessaire pour aller plus loin et en attendant que des technologies encore plus performantes émergent ». (A26)*

## Des divergences concernant les impacts sur les écosystèmes, le paysage et l'économie

La thématique des **impacts potentiels sur la biodiversité et sur le paysage** est très largement abordée en ligne. Un nombre important d'avis et de commentaires ont été publiés avec souvent pour fil rouge la localisation prévue dans le parc naturel régional de Camargue, classé zone Natura 2000. Cette mobilisation fait suite à la délibération du Conseil municipal des Saintes -Maries de la mer affirmant son opposition au projet, relayée et soutenue par un grand nombre de citoyens individuels. Les partisans du projet tiennent quant à eux à nuancer ces impacts, qu'ils jugent soit exagérés, soit acceptables au regard des bienfaits du projet pour la transition énergétique. Sur ces sujets, plusieurs participants reprochent à la maîtrise d'ouvrage d'avoir lancé le projet d'appel d'offres sans étude suffisante des différents impacts qu'auraient les éoliennes en mer.

Au-delà des impacts environnementaux qui divisent de nombreux internautes, les **retombées économiques potentielles** apportées au territoire font elles aussi débat. Si elles sont source d'espoir et valorisées par certains partisans du projet, d'autres les jugent exagérées ou insuffisantes pour légitimer un projet jugé néfaste.



## Des craintes concernant les impacts sur la biodiversité et le paysage : une mobilisation politique et citoyenne

### Des interrogations sur les impacts des éoliennes sur la biodiversité marine et les oiseaux

Les conséquences de l'éolien sur l'environnement sont au cœur de nombreuses contributions. Destruction de la faune sous-marine, création possible de nouveaux habitats, impact sur les comportements des cétacés, collision avec les oiseaux marins et côtiers..., les thématiques abordées par les internautes sont multiples. Qu'ils soient favorables ou non à l'éolien en mer, **plusieurs participants s'interrogent sur les conséquences de l'implantation d'éoliennes** au large du littoral :



*« Quel serait l'impact sur la biodiversité marine de ces éoliennes ? Pourrions-nous avoir un échantillon de la possible nuisance sonore des machines ? » (Q9)*

*« Je souhaiterais savoir quels sont les impacts des ancrages des éoliennes et des éoliennes en fonctionnement sur l'écosystème de la mer ? » (Q44)*

**Autres questions sur le sujet : Q15, Q28, Q31**

De nombreux internautes appellent à la **préservation d'une biodiversité marine** qu'ils jugent en grand danger dans un environnement méditerranéen déjà très fragilisé. Un projet de cette ampleur représenterait pour certains opposants un non-sens écologique, le développement des énergies renouvelables ne devant pas se faire au détriment de la biodiversité :



*« Je ne pense pas que le développement des énergies dites vertes doive se faire au détriment de la destruction d'espaces de vie dans l'océan. Si nous devons favoriser les énergies vertes pour la protection de l'environnement cela ne va pas de pair avec la destruction par endroit de ce dernier pour son exploitation. » (A207)*

*« En matière de vie marine, la France occupe une place à part en Europe du fait de l'incroyable richesse écologique de son littoral. Il est de sa responsabilité de protéger les habitats et les espèces qui en dépendent, et la négligence coupable de l'État dans l'attribution des zones dédiées aux projets d'éoliennes en mer aura des conséquences catastrophiques et irréversibles pour la survie de nombreuses espèces marines qui vivent ou transitent par le littoral français. » (A129)*

Les bienfaits attendus ne sauraient légitimer de telles atteintes aux milieux méditerranéens, qu'il s'agisse des écosystèmes marins ou des passages d'oiseaux migrateurs. Imposer des éoliennes offshore dans « *une des mers les plus polluées au monde* », fragilisée notamment par la surpêche (A201), serait infliger à la Méditerranée une peine capitale alors que de nombreux efforts sont faits depuis quelques années pour tenter de la préserver.

Certains relèvent que les zones à l'étude appartiennent à des **aires marines protégées, classées sites Natura 2000**. Ils soulignent la richesse de cette zone qui hébergerait « 4 à 18% » des espèces marines connues (A3, A10, A119). Des participants estiment que le caractère invisible des dégâts ne doit pas conduire à nier leur existence (infrasons, travaux, pollutions accidentelles) :



*« Il n'y a pas pire que l'éolien pour les générations futures, une bombe à retardement pour les écosystèmes marins de Méditerranée, déjà bien mal en point. Ce n'est pas parce que nous ne voyons pas les conséquences de nos pollutions depuis notre jardin, ou la côte, que les effets sont négligeables. » (A4)*

*« La liste des impacts négatifs est longue : collisions mortelles pour les oiseaux ou les chiroptères, bruit néfaste pour les cétacés, pollution métallique (une seule turbine déverse 0,5 à 1 tonne de métaux lourds chaque année dans l'environnement marin), impacts négatifs sur les herbiers de posidonie avec l'ensouillage des câbles électriques, modification de l'habitat de certains animaux, modification de la turbidité de l'eau. » (A10)*

*« (...) Au moment de la mise en place de ces éoliennes, je pense qu'il y aura des risques de pollution avec des impacts sur la faune marine. La méditerranée n'a-t-elle pas assez souffert ? Faut-il continuer de la blesser ? » (A14)*

*« Je ne pense pas que l'éolien en mer cause moins de dégâts que l'éolien terrestre. Ce n'est pas parce qu'on les voit moins qu'ils n'existent pas ! La Méditerranée est une mer fragile, relativement petite et qui héberge 4 à 18 % des espèces marines connues alors qu'elle ne représente qu'1 % des océans du globe. Les côtes françaises de la Méditerranée sont pratiquement tout du long en zone de protection AMP. Quelle responsabilité pour la France. Toutes les zones proposées sont dans des zones protégées. » (Com. A3)*

*« À Saint-Brieuc, Sea Shepherd a enregistré le bruit des travaux sous-marins (ne pas oublier que la propagation du son dans l'eau est beaucoup plus importante que dans l'air) C'est terrifiant ! » (A30)*

**Autres avis et questions sur le sujet : A10, A18, A21, A24, A25, A27, A30, A35, A38, A39, A43, A49, A57, A59, A63, A73, A77, A105, A119, A129, A201, A206, A226, Q4, Q9, Q11, Q28**

Dans cette droite ligne a été publiée le 19 octobre 2021 une délibération du conseil municipal des Saintes-Maries-de-la-Mer (A108) dans laquelle la commune estime que le projet entre en contradiction avec les engagements de la France en matière de biodiversité :



*« Les secteurs d'implantation se situent sur un axe majeur de migration entre le continent européen et africain où transitent des millions d'oiseaux, à des hauteurs de vol très variables. (...) Le dossier identifie des zones d'implantation comprises et situées au large d'espaces solennellement sanctuarisés. Bien que prévues sur des supports flottants, les éoliennes seront à l'origine d'un nouveau maillage de nature à perturber les équilibres marins déjà fragilisés (...) De tels projets, supposent en outre d'être en mesure d'évaluer de manière incontestable la préservation de la biodiversité. Or à ce jour, les données environnementales, en la matière restent encore grandement à enrichir. La question se pose notamment des possibilités de quantifier la mortalité des oiseaux au droit des éoliennes et les conséquences pour les poissons et mammifères marins. » (A108)*

Suite à cette publication, de nombreux habitants se sont mobilisés pour soutenir cette position (Avis 67-68-70-75-76-78-80-81-82-83-84-85, de 87 à A102, A110, A111, A120, A121, A126, A130, A139, A213).



*« Je soutiens l'avis du conseil Municipal des Saintes Maries de la Mer et je demande une révision de ce projet afin qu'il ne prévoie pas le développement d'éoliennes en mer au large de la Camargue. » (A80)*

*« Je soutiens le refus du conseil municipal des Saintes Maries de la mer, d'un parc éolien flottant au large de la Camargue. Au regard des enjeux écologiques le projet de parc éolien est totalement en opposition avec la protection de la nature, de la biodiversité et de l'environnement. » (A81)*

*« La Camargue appartient aux camarguais et à tous ceux qui l'aiment et par conséquent La respectent. Elle est un des derniers bastions de protection de la nature ; il est intolérable que l'Etat qui devrait être garant de sa sauvegarde décide à nouveau de réaliser un projet aussi destructif ! » (A83)*

### **Des demandes d'études complètes concernant les conséquences environnementales de tels projets**

Moins affirmatifs, un certain nombre d'internautes manifestent le besoin de disposer d'études relatives aux impacts environnementaux des éoliennes, soulignant le **caractère lacunaire des connaissances** à ce jour en la matière. Ils affirment qu'elles ne permettent pas de mesurer l'ensemble des impacts (A4) et qu'elles ne sont pas connues du grand public (A226). Une participante demande qu'un budget d'études soit alloué au programme de recherche sur la biodiversité marine et les effets des éoliennes sur le long cours (A202) :



*« Les études démontrent que la perte de biodiversité ne se mesure pas immédiatement après réalisation des infrastructures mais avec plusieurs dizaines d'années de retard. Les effets délétères sont différés et échappent à toute étude d'impact, même sérieusement menée. Il n'y a pas pire que l'éolien pour les générations futures, une bombe à retardement pour les écosystèmes marins de Méditerranée, déjà bien mal en point. » (A4)*

*« Un budget doit être alloué au programme de recherche sur la biodiversité marine et les effets des éoliennes en continu – comprenant un budget étude et un budget d'accueil plateforme en mer, au moins sur les 8 premières années de mise en service » (A202)*

Plusieurs préconisent d'attendre le **retour des fermes pilotes** en Occitanie pour évaluer précisément les conséquences environnementales de ces projets.



*« On va minimiser les impacts présumés des éoliennes sur la faune ailée, comme cela est fait sur terre... Cette fois parce QU'ON NE SAIT RIEN sur ce sujet. Et il faut les minimiser pour faire passer les projets... » (A57)*

*« La désignation de sites pour l'installation des fermes sans attendre les résultats de l'expérimentation des pilotes est un non-sens, contraire aux attendus de l'étude d'impact réalisée pour les pilotes qui prévoit un suivi sur plusieurs années d'évaluer les impacts environnementaux. Les objectifs affichés pour la phase pilote ne sont pas respectés. Les pilotes*

*ne sont même pas encore en place que déjà les sites d'implantation des fermes sont décidés, en dehors de tout retour d'expérience, contrairement à ce qui avait été annoncé. » (A155)*

Pour l'association Sibylline Océans, ne pas attendre le retour des fermes pilotes avant de lancer de tels projets témoigne du fait que « les dés sont jetés » et que les décisions sont déjà prises (A238).



*« L'Etat lance le projet commercial AVANT même d'obtenir les résultats des trois fermes pilote qui visent à étudier l'impact environnemental. Les dés sont jetés et le slogan marketing de la CNDP "ma parole a du pouvoir" ne nous permet d'appréhender qu'une seule chose, l'ampleur de notre impuissance face aux lobbies tels qu'RTE, le tout empaqueté sous le label transition économique ("transition écologique" en langage politique). » (A238)*

Face à l'ensemble de ces craintes et la méconnaissance des risques, quelques internautes exigent le **report du projet** en attendant le retour d'expérience ou d'études complémentaires :



*« Je suis contre l'installation d'éoliennes en Méditerranée, dont les risques pour l'environnement (impact sur la faune et la flore aquatique) ne sont pas assez renseignés. Je demande une révision du projet des éoliennes avec des études documentées et neutres sur l'impact à court terme et long terme sur l'environnement et les réelles économies promises. » (A205)*

*« [...] le calendrier m'inquiète beaucoup, distribuer le projet dès 2022 pour sa forme initiale mais ne pas attendre les résultats de sites pilotes c'est la définition même de la précipitation, certes la situation est urgente mais ce n'est pas une raison pour prendre à la légère les retombées environnementale, le débat c'est bien mais l'étude scientifique c'est mieux.» (A212)*

*« Même si la transition énergétique impose des solutions nouvelles, il semble que les impacts négatifs de ces dernières ne sont pas étudiés sur le long terme. Avons-nous assez de recul pour être certains que ces installations ne vont pas porter préjudice gravement à la faune, à la flore, au milieu marin et aux activités qui en découlent. » (A213)*

A ces diverses questions la maîtrise d'ouvrage répond qu'à ce stade du débat public, il n'est pas possible d'évaluer de façon précise ses impacts réels du projet, notamment parce que l'ensemble de ses caractéristiques ne sont pas encore connues. En revanche, il est possible de définir un « risque d'effets », c'est-à-dire le risque que le projet affecte un enjeu pour l'espèce ou l'habitat marin. Elle précise également que pour chaque parc éolien en mer, le lauréat retenu et RTE conduiront une étude d'impact. Cette étude serait réalisée lorsque les caractéristiques principales du projet seront connues, notamment sa localisation. Selon la DGEC, il sera alors possible d'évaluer précisément les impacts et de chercher à éviter, puis à réduire, et en dernier recours à compenser, les effets probables sur l'environnement des parcs et de leurs raccordements. Concernant les risques d'accidents, la maîtrise d'ouvrage indique que lors de toute opération de construction ou d'activité en mer, des pollutions accidentelles sont possibles lors des phases de travaux et d'exploitation du projet.

### **Des appels à relativiser les effets des éoliennes sur l'environnement**

Face aux nombreuses critiques des opposants au projet, certains internautes appellent à ne pas surestimer les impacts négatifs des éoliennes sur les milieux naturels. Un internaute affirme ainsi

que les méfaits attribués aux éoliennes par certaines associations sont infondés ou non vérifiés, les nuisances ne dureraient que le temps des travaux d'installation (A20). Ils estiment que l'éolien flottant est moins contraignant que l'éolien posé et considèrent que **les impacts négatifs demeurent dans des proportions acceptables** en comparaison avec les dégâts induits par l'ensemble des activités maritimes ou encore certaines pratiques comme la chasse. :



*« (...) Sauf à vivre comme certains peuples autochtones, on est bien incapable de se passer de l'éolien - entre autres pour les années futures même en réduisant massivement nos consommations. Concernant les impacts de l'éolien en mer, il existe beaucoup d'études, par exemple ces 10 ans (!) de suivis environnementaux sur les parcs en Belgique, qui sont loin d'être alarmants. » (Com.A5)*

*« Il y a beaucoup d'informations qui démontrent que non, l'éolien en mer ne "détruit pas les fonds marins" et que non les éoliennes ne sont pas "très peu recyclables". En Europe du nord il y a plus de 5500 éoliennes installées en mer, et aucun massacre de l'environnement n'a été constaté ! » (A41)*

*« Lorsque nous couplons cela à la technologie flottante, nous évitons alors l'intervention de machineries lourdes lors de la phase de chantier, comme notamment le forage des fondations pour l'éolien offshore posé. L'impact sur la faune marine est donc considérablement réduit. » (A48)*

**Autres avis et questions sur le sujet : A4, A5, A6, A20, A27, A28, A35, A39, A41, A48, A50, A54, A113, A229, ComA198, Q27**

Plusieurs internautes voient dans les ancrages des éoliennes, la création possible d'abris pour la faune marine et mettent ainsi en avant les bénéfices de **l'effet-récif**, un argument contesté par d'autres (A30, ComA35) :



*« Le Cap d'Agde et Ceparlmar ont l'expérience des récifs artificiels : les placer de -5 à -15m, et des formes adaptées aux espèces marines pour nurseries. 1 poisson pond des milliers d'œufs, peu atteignent l'âge adulte. Des nurseries artificielles sont la solution. Les éoliennes flottantes ont des ancres. Entre celles-ci, il est facile de tendre des filets qui portent ces récifs artificiels. Le repeuplement (92% des espèces marines méditerranéennes sont menacées) fera bien l'affaire des pêcheurs. » (A35)*

*« Comme toute activité anthropique, l'éolien en mer a de multiples impacts diversifié sur l'environnement. Heureusement, ceux-ci sont majoritairement, et très largement, bénéfiques (...) : Maintien, voire amélioration de la biodiversité et de la ressource halieutique grâce aux réserves (limitation des activités de pêche intensive) et récifs du parc (création d'abris et de surfaces de fixation de vie marine) ». (A113)*

*« Je suis plutôt favorable à ce genre de production d'électricité. Il me semble qu'il y a avec ce projet une opportunité qu'il faut absolument saisir !! Je m'explique, la partie immergée des éoliennes [flottantes ou pas d'ailleurs], peuvent et doivent être constituées de récifs artificiels afin de favoriser la reproduction des poissons. Afin d'avoir un impact optimum sur la reproduction des poissons, il me paraît nécessaire d'interdire temporairement (5 à 10 ans) la pêche sous toutes ses formes à l'intérieur du parc éolien et de la réautoriser à moyen terme. Le retour sur investissement est garanti ! Cela est fondamental pour régénérer la ressource qui est*

*au plus bas jamais constatée. Les pêcheurs professionnels et amateurs (dont je faisais partie quand il y avait encore du poisson à pêcher) y ont tout à gagner ! Une société marseillaise appelée Géocorail est spécialisée dans la fabrication de récifs artificiels » (A165)*

**Autres avis et commentaires sur le sujet : ComA179, A187, A229**

L'effet « réserve » serait également permis par la réduction des activités humaines dans ces zones, telles que la pêche, le transport maritime, les activités de plaisance. Dans un commentaire (ComA180), un internaute rappelle que tous les navires à coque métallique sont pourvus d'anodes galvaniques, que les coques de tous les bateaux (dont ceux de plaisance) sont revêtues de peinture biocide antifouling causant de forts dommages à la biodiversité. Une importante mortalité des mammifères marins proviendrait des bateaux de pêche et des collisions avec des navires toujours plus rapides. Un participant, favorable au projet, souhaiterait que les territoires qui accueilleraient les éoliennes puissent s'engager dans la réduction des impacts des activités existantes :



*« L'idée serait ainsi de créer de vrais territoires engagés d'un point de vue climat et biodiversité, associant production d'énergie, réduction de la consommation (et notamment d'énergie fossile), et préservation de la biodiversité. » (Q29)*

Un autre internaute relativise l'effet des éoliennes par rapport à ceux provoqués par les activités humaines en général :



*« La pollution, la chasse, la pêche, le trafic maritime et routier sont à l'origine de la disparition de nombreuses espèces terrestres et marines à travers le globe. Chaque année, des milliers de dauphins sont tués en France par les engins de pêche. Seulement un dixième est retrouvé sur les plages, mais cela permet d'identifier la cause de leur mort. D'autres mammifères marins sont aussi piégés dans les filets lors de la pêche ou dans des filets cassés dérivant entre deux eaux.» (ComA198)*

Pour un autre participant qui partage ces constats, il reste néanmoins nécessaire de s'assurer que l'implantation du site ne se fasse pas dans une zone de migration d'oiseaux, et que le site soit suffisamment éloigné des côtes pour ne pas être dans la zone d'évolution habituelle des oiseaux côtiers et des chauves-souris (A228). Pour optimiser l'installation et réduire l'incidence de mortalité sur les oiseaux, un internaute propose l'étude de la faisabilité de pales d'éoliennes à l'horizontale plutôt qu'à la verticale (A229).

### **Quel démantèlement et recyclage pour les éoliennes en mer ?**

Plusieurs internautes, dans les questions notamment, souhaitent connaître ce que le maître d'ouvrage envisage pour la **fin de vie des parcs**, en termes de travaux de démantèlement et de recyclage des éoliennes :



*« Quelles sont les méthodes de recyclage des pales d'éoliennes envisagées en fin de vie de la pale (ou en en cours d'exploitation en cas d'incident sur l'une des pales) sachant qu'à ce jour il y a peu ou pas de filières de valorisation des déchets pour les pales en fibre de verre ou en carbone ? » (Q1)*

*« Dans le futur contrat d'exploitation, le promoteur du parc aura-t-il une obligation de démonter son parc, de remettre en état les fonds marins ? Quelles garanties ou quel montant sera immobilisé dans les comptes de la société pour procéder à ce démantèlement ? » (Q13)*

*« Les éoliennes en mer seront à renouveler au bout d'une vingtaine d'année maximum. Vous dites qu'il n'est pas prévu « à ce jour » de rééquipement des parcs comme ça peut être le cas pour l'éolien terrestre (fiche 17). Pour le terrestre, il y a 20 ans, il n'était pas prévu non plus de remplacer les éoliennes par des plus puissantes. Quelle garantie pouvez-vous apporter à votre affirmation ? Un texte de loi sera-t-il prévu pour ne pas augmenter la puissance des machines ? » (Q52)*

**Autres questions sur le sujet : Q1, Q6, Q7, Q13, Q15, Q19, Q41**

A ces différentes questions, les maîtres d'ouvrage répondent que les parties métalliques comme le mât et le rotor constituent plus de 90 % du poids des aérogénérateurs et que leur recyclage serait déjà organisé dans les filières existantes. Les parties en acier ou en béton qui pourraient composer les flotteurs seraient également recyclées dans les filières existantes. Ils rappellent que les pales d'une éolienne sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone plus difficiles à recycler. Avec le développement de cette énergie, qu'elle soit terrestre ou maritime, de nombreuses pales d'éoliennes seront déclassées et des filières de recyclages seront mises en place. Les pales peuvent être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries, en remplacement des carburants fossiles traditionnellement utilisés. Les cendres peuvent ensuite servir de matière première dans la fabrication du ciment.

### **Des craintes de voir le littoral méditerranéen défiguré**

Au-delà des impacts sur l'environnement, les impacts sur le paysage préoccupent également de **nombreux internautes qui refusent de voir leur littoral « défiguré »** comme le montrent les nombreux avis publiés :



*« Ces éoliennes enlaidissent vraiment nos paysages. Quel que soit l'endroit où l'on se situera sur la côte occitane, on aura la vue sur ces éoliennes, ce n'est quand même pas terrible. La mer n'est-elle pas plus belle quand rien ne vient entacher la ligne d'horizon ? Et après ce projet, il y aura d'autres projets, veut on avoir des éoliennes sur toutes nos côtes et autour de la Corse ? » (A14)*

*« Il me semble de surcroît que l'activité touristique pourrait être impactée par l'enlaidissement évident du lieu. Les personnes qui viennent en Camargue recherchent la beauté et l'authenticité avant tout. » (A59)*

*« Vous ne pouvez pas la laisser tranquille, la mer ? Y en a marre de ces humains prétentieux qui enlaidissent tout au nom du progrès ! Contempler la mer et son horizon infini, cela fait partie des choses essentielles qui nourrissent l'âme. Quand tout sera devenu moche, vous pleurez l'océan et la beauté perdus ! » (A107)*

*« En termes de pollution visuelle, la mission Racine a fait en sorte que le littoral languedocien soit attractif et avec les éoliennes ça détruit le paysage » (A169)*



*« Partant de mon opinion sur l'inutilité de la production éolienne je refuse de voir industrialiser nos côtes, en mer par des machines géantes et sur terre par l'implantation de lignes THT et de poste de compensation ou de transformation. » (A123)*

*« Pourquoi ne pas poser des éoliennes, peut-être plus petites, dans des zones déjà défigurées (style zones pétrochimique, Fos sur Mer dans les Bouches du Rhône par exemple ?) » (A46)*

**Autres avis sur le sujet : A123, 204, 216, A225**

D'autres participants seraient favorables au projet **à condition qu'il soit implanté suffisamment loin des côtes** (avec les conséquences que cela implique en matière de coûts de raccordement) pour ne pas être visibles.



*« Des éoliennes d'accord, mais « derrière l'horizon », c'est à dire hors de la portée visuelle. (...) Mettons les donc à plus de 60 km. Ça sera plus cher mais c'est le prix à payer pour garder l'horizon vierge pour l'éternité. » (A11)*

*« (...) A ce sujet, après avoir vu des simulations visuelles, il semble nécessaire d'éloigner le parc au plus ou qu'ils ne soient pas visibles depuis un lieu classé. » (A161)*

*« Il serait déplorable de prendre dès le départ un mauvais pli qui préfigurerait la défiguration définitive de notre patrimoine visuel. Pour ce faire, il faut positionner les parcs éoliens « derrière l'horizon », c'est-à-dire à plus de 50km avec des éoliennes plus petites que celles envisagées et ne dépassant pas 150 mètres de haut » (A225)*

**Pour d'autres** au contraire, **la visibilité des éoliennes ne représente pas un défaut rédhibitoire** à la réalisation du projet. L'un d'eux voit même une certaine hypocrisie à réclamer l'invisibilité de moyens de production d'énergie dont on sait qu'ils sont polluants.



*« La vision des éoliennes ne me gêne pas ; la comparaison de ces grands moulins avec certaines "œuvres d'art" ou monuments ne me choque absolument pas ; donc, 20 km ou 60 km au large, pas de préférence. » (A44)*

*« L'offshore résout en partie l'éternel conflit "Climat vs Paysage" (et son corollaire Nimby) ; il reste l'objection de la visibilité : et pourquoi pas ? à force de vivre dans l'illusion que l'énergie arrive magiquement à la prise de courant, on n'assume plus que pour produire cette énergie il faut des machines laides qui puent et polluent (ce qui n'est pas le cas pour les éoliennes). Assumons : l'invisibilité ça suffit ! » (A128)*

*« Etant à peine visibles depuis la côte, les éoliennes n'auront pas d'impact sur le paysage et le tourisme, si ce n'est une nouvelle activité : les promenades en mer organisées pour aller voir les éoliennes aussi près que possible. » (ComA180)*

**A11, A14, A44, A46, A51, A59, A71, A107, A122, A123, A128, A226, A227**



## Les effets potentiels des éoliennes sur la santé

Les **effets des éoliennes sur la santé humaine** font également l'objet de discussions contradictoires (A63, A64 et ses commentaires). A un internaute réclamant le respect du principe de précaution, un participant affirme que celui-ci n'aurait pas à être invoqué dans ce contexte, puisque l'expérience des éoliennes en mer serait déjà largement acquise, et que :



*« La partie flottante n'est guère différente de ce qui se fait pour les plateformes pétrolières ou gazières en mer, qui existent depuis des dizaines d'années » (ComA64).*

A une question portant sur un échantillon possible des nuisances sonores (Q9), la maîtrise d'ouvrage répond qu'en phase d'exploitation, en raison de l'éloignement du parc (le bruit du parc s'atténuant rapidement avec la distance) et des bruits déjà présents dans l'environnement (vagues, vent, etc.), le bruit des éoliennes ne sera pas perceptible depuis la côte. Elle cite comme exemple la ferme pilote EFGL à Leucate, composée de trois éoliennes de puissance unitaire de 10MW, dont l'étude d'impact précise que les niveaux sonores varient à des degrés inférieurs à ceux d'une conversation. Elle rappelle qu'en phase de construction, des études seront menées pour évaluer le niveau d'émergence sonore lié aux travaux par rapport à l'environnement sonore, aussi bien sous-marin qu'aérien, existant du site. À travers la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser), différentes techniques d'atténuation du bruit sous-marin pendant la phase de travaux d'installation des fondations pourraient être examinées si nécessaire.

En dernier lieu, un internaute s'interroge enfin sur les potentielles **conséquences** que pourraient avoir un **tsunami ou un séisme** :



*« La mer Méditerranée est une zone de failles séismique. On est à la merci d'événements plus ou moins importants, notamment tsunamis (les collectivités locales incluent cette hypothèse dans les scénarii actuellement étudiés). Si un tsunami se produisait, comment sauvegarder les parcs éoliens et, surtout, les zones littorales habitées qui seraient impactées par la projection de ces structures ? » (A215)*

## Des retombées économiques potentielles discutées

Des opposants au projet doutent de ses retombées économiques pour les régions concernées. Certains demandent **davantage de précisions concernant le nombre et la diversité des emplois créés** sur le territoire ainsi que la possibilité d'offrir des formations locales :



*« Quand Naval Group candidait pour l'éolien offshore de la zone Bretagne ouest : "Naval Energies ambitionne de devenir un acteur industriel de référence au niveau mondial de l'éolien flottant. Le dynamisme du marché français permet à Naval Energies de se projeter ambitieusement sur les marchés export (Japon, Royaume-Uni, Corée, etc.). Les perspectives de développement de cette filière sont immenses..." Deux mois plus tard, début février 2021, Naval Group met fin à sa diversification dans le secteur des énergies marines renouvelables : "le*

*marché des énergies marines renouvelables est immature...L'éolien flottant représente des investissements considérables pour une rentabilité incertaine, voire inatteignable "... » (A29)*

*« Il est prévu des emplois grâce à ce projet ; encore faut-il que du personnel ait été formé et si possible localement. Qu'est-il prévu aujourd'hui par les acteurs du projet et les régions pour que certains de ces emplois profitent aux personnes vivant actuellement sur ces territoires, en particulier dans la zone de Port la Nouvelle où le niveau moyen de formation de la population n'est pas très élevé ? » (Q22)*

*« Vous annoncez la création de 100 à 125 emplois locaux de maintenance pour une usine de 34 à 50 éoliennes suivant leur puissance. (...) La maintenance sera effectuée par une main d'œuvre étrangère qui habitera sur le bateau, comme pour tous les autres travaux d'installation d'éoliennes en mer. Comment justifiez-vous les 100 ou 125 emplois locaux pour une usine de 500MW ? » (Q58)*

**Autres avis et questions sur le sujet : A29, A57, Q8, Q22**

En contrepoint à ces interrogations, quelques participants se disent **confiants dans les retombées économiques du projet**. Pour certains le développement de l'éolien en mer est une occasion de voir se développer de nombreux nouveaux emplois locaux et gratifiants (A113).



*« De ce projet en découlera aussi je pense une hausse de travail avec pour les entreprises et employés qui de près ou de loin sont en lien avec ce projet auront des retombées économiques non négligeables. » (A125)*

*« L'implantation de sites éolien en mer méditerranée est également importante pour faire bénéficier aux régions Occitanie et PACA de sources abondantes d'électricité locales et décarbonées, et pour créer de nouveaux emplois non délocalisables. » (A228)*

**Autres avis sur le sujet : A113, A125**

Enfin, les **avis** sont **partagés** en ce qui concerne **l'impact sur le tourisme** : certains redoutent **des impacts négatifs** en rappelant que le littoral bénéficie d'une forte attractivité à l'échelle nationale et que le tourisme est un levier important pour l'attractivité économique du territoire tandis que d'autre y voient plutôt une opportunité :



*« Les retombées économiques sont mises en avant. Mais si notre belle région est défigurée (éoliennes sur nos collines et en mer), sera-t-elle toujours aussi attractive pour le tourisme. Je ne crois pas, donc, il pourrait y avoir un impact négatif sur l'activité touristique. » (A14)*

*« Sur le tourisme : elles sont situées à une distance telle des plages et autres sites touristiques qu'elles seront invisibles depuis le rivage. De plus, leur visite pourra être un but supplémentaire de promenade en mer... » (A51)*

**Autres avis sur le sujet : A14, A32, A51**

## Des craintes relatives aux impacts sur la pêche et sur la plaisance

Au-delà de l'impact sur la biodiversité marine et sur le paysage et l'activité économique, quelques internautes s'inquiètent d'une réduction des zones navigables et des conséquences possibles sur la pêche et la plaisance :



*« Allez voir comment se passe la concertation avec les pêcheurs et les populations littorales à Saint-Brieuc ! « On se sent seuls » (ComA2)*

*« Non seulement les travailleurs de la mer, nos chers pêcheurs, seront les premiers impactés et écueurés, mais les plaisanciers de nos kilomètres de côtes vont se désoler de voir leur terrain de jeu s'enlaidir, sans parler des risques de collisions ainsi multipliés » (A134)*

*« Interroger l'opportunité du projet, c'est avant tout LES CONSEQUENCES QUE PEUT AVOIR CE PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE SOCIOECONOMIQUE (pêche, plaisance, tourisme, hôtellerie). L'éolien, OUI, pour répondre aux objectifs de la France en matière de réduction des GES, mais pas à n'importe quel prix écologique et social. » (A32)*

même si certains relativisent : les éoliennes pourraient être suffisamment loin des côtes pour ne pas gêner la pratique des plaisanciers (A161) ou, en ce qui concerne la pêche :



*« [...] la Méditerranée serait-elle trop petite ? La lutte contre le dérèglement climatique est une nécessité. Si rien n'est fait, dans quelques années, les pêcheurs qui s'y opposent n'auront plus de poissons à pêcher. Une fois les nuisances entraînées par leur édification terminées, les parcs d'éoliennes pourront servir de sources de poissons » (A51)*

**Autres avis sur le sujet : A132, A140, A173**

Dans son avis publié sur la plateforme participative, le conseil municipal du Grau du Roi partage les inquiétudes quant aux restrictions potentielles qui pourraient être imposées aux pêcheurs et aux plaisanciers de la commune. Il indique que Port Camargue, premier port de plaisance d'Europe, dispose d'une filière nautique dynamique pourvoyeuse d'emplois spécialisés, mais toujours fragile dans un secteur très sensible (A191). Il rappelle également que Le Grau du Roi est le premier port de pêche chalutière de Méditerranée française et dispose de nombreux petits métiers qui constituent un pilier de son économie et de sa culture. Leur mise en danger mettrait à mal l'ensemble du corps social de son territoire. La commune regrette qu'aucune garantie sur des compensations financières ne soit apportée aux territoires pour les accompagner ou leur permettre de s'adapter (A191) :



*« Nous, Elu(e)s de la Commune de Le Grau du Roi faisons valoir notre droit d'alerte et appelons à la plus grande vigilance dans le cadre du grand débat national sur l'implantation des éoliennes en mer. (...) De très nombreuses questions et incertitudes entourent le projet des méga-éoliennes en mer et le grand débat public engagé cet été. Les options présentées dans le document de concertation sur le choix des sites d'implantation, en Camargue Gardoise et dans le golf d'Aigues-Mortes (Option dites C et D), nourrissent notamment nos craintes les plus fortes. Nous émettons les plus vives réserves au regard des bouleversements prévisibles pour notre flottille de pêche et l'ensemble des emplois liés à cette filière car les implantations pressenties impactent très directement les zones de pêches actuelles. » (A191)*

Un autre internaute réagi également en ce sens :



*« Créer 3 000 emplois mais mettre des pêcheurs au chômage et détruire l'écosystème n'est pas LA solution, nous pourrions trouver une forme de modération du calendrier et du projet en général » (A212)*

La maîtrise d'ouvrage répond qu'à ce stade de développement du projet, il n'est pas prévu d'interdire certains bateaux de pêche à une distance de 500m aux abords des parcs. La navigation, les pratiques de pêche et tout autre type d'activité au sein des parcs seront interdites pendant la phase de construction puis réglementées en phase d'exploitation. Les restrictions autour des éoliennes et du poste électrique en mer et aux abords du parc seront définies par le préfet maritime au cas par cas en fonction notamment de la physionomie du parc et des technologies utilisés pour le projet.

## Des doutes concernant la gouvernance du projet et la sincérité du débat public

La sincérité du débat public et son impact sur la décision finale font l'objet de nombreuses remarques. Comme dans la plupart des débats énergétiques souvent très polarisés, la **dénonciation de « lobbies »** intervient au fil des discussions les plus animées. Les intérêts privés et des considérations idéologiques voire partisans qui s'opposeraient à l'intérêt général réel sont dénoncés à travers les discussions. Certains internautes expriment d'ailleurs leur lassitude face à des opinions systématiquement antagonistes.

D'autre part, plusieurs internautes critiquent le manque d'exhaustivité des informations fournies, notamment en ce qui concerne les impacts du projet. Une **forte exigence en matière d'information du citoyen est demandée à la CPDP** : il s'agit de la rendre accessible, mais aussi de ne pas laisser prospérer des opinions basées sur des faits erronés.

Enfin, certains participants émettent des propositions en matière de **gouvernance du projet**, et notamment d'association des citoyens locaux.

## La dénonciation de lobbies qui nuiraient à l'intérêt général

Pour certains opposants au projet, l'intérêt général est sacrifié au profit d'intérêts privés, notamment en raison d'une position jugée dogmatique de RTE, du gouvernement français et de diverses structures qui feraient « *de la propagande* » pour les énergies renouvelables (comA20).



*« Pourquoi donc fallait-il que le ministère de la transition écologique, qui n'a pas d'expérience particulière dans le domaine de l'éolien flottant, engage sa crédibilité sur les chiffres que lui souffle à l'oreille le lobby français de l'éolien (qui d'ailleurs lui non plus n'a pas d'expérience marquante dans cette technologie) » (A12)*

*« Heureusement que des associations comme le Cereme et Sauvons le Climat font un sacré boulot pour examiner de manière critique ce que publient l'ADEME ou Suez. L'ADEME est partie une agence technique, partie une agence de propagande pour les ENR : l'ex directeur pour la région parisienne est passé au lobby France Energie Eolienne, on ne compte plus les actions communes entre l'ADEME et le Syndicat des Energies Renouvelables » (com. A20)*

*« Ces 17 années perdues par la technocratie bruxelloise qui a préféré se préoccuper de la dérégulation du secteur énergétique plutôt que de la sécurité des approvisionnements européens ont permis au lobby des énergies renouvelables d'infiltrer tous les discours. » (Com.A79)*

L'éolien est également dénoncé à plusieurs reprises comme « cheval de Troie » au service de l'industrie gazière :



*« Le problème, c'est qu'avec 1kw éolien installé, il faut installer la même quantité en gaz ou charbon juste à côté, à cause de l'intermittence. C'est d'ailleurs ce qui pousse Total et son lobbying auprès de nos élus pour faire installer de l'éolien, afin d'obtenir des centrales à gaz après. » (Com.A13)*

*« Il devient nécessaire de construire des centrales à gaz pour assurer la stabilité du réseau, le parc éolien flottant sera juste un cheval de Troie pour la dégradation programmée du taux de décarbonation du système électrique français. Pas étonnant que pétroliers et gaziers s'impliquent activement dans l'éolien ; ils gagnent sur les deux tableaux ! (A13) »*

Pour les partisans du projet au contraire, l'opposition est le fait d'un lobby pronucléaire. De part et d'autre, ces accusations de lobbying évoluent parfois en accusations de complotisme :



*« La majorité des associations « anti-éoliennes » considèrent en réalité qu'il serait impossible de se passer de l'énergie nucléaire. Ce n'est qu'une opinion, non étayée par les organismes qui travaillent le sujet. Et elles s'opposent donc aux éoliennes en leur attribuant des méfaits infondés et non-vérifiés. » (A20)*

*« Le CEREME est un petit think tank créé fin 2020 dont on découvre à la lecture de ses publications qu'il n'a d'autres buts que de maintenir le modèle du tout nucléaire. Son "étude" n'a rien de sérieux » (com. A20)*

*« Tout cela contre l'intérêt général, mais au bénéfice de ceux qui sauront tirer profit du système. Certains pour le pouvoir politique, en profitant de la désinformation de nombreux électeurs (cf. la fermeture de la centrale de Fessenheim décidée au niveau politique alors que l'ASN indiquait que cette centrale pouvait continuer à fonctionner en toute sécurité). Et d'autres pour l'argent (certaines des plus grosses fortunes françaises se sont fondées sur les subventions aux ENR intermittentes) » (A31)*

*« Alors c'est quoi ? Lobbies des fabricants, politiques mal informés, pression de l'Allemagne, qui n'ont pas intérêt que nos bons résultats dus au nucléaire (qu'ils n'ont pas) prédominent. C'est de la pure idéologie et manipulation de citoyens non informés. » (A104)*

*Autres avis et questions sur le sujet : A12, A13, A20, A23, A31, A75, A79, A104, Q15*

Certains regrettent l'antagonisme entre les industries concurrentes et condamnent des débats stériles qui opposent systématiquement le nucléaire et l'éolien. Un internaute estime qu'ils peuvent faire partie du mixt énergétique à court comme à moyen terme. (A47)

## **Participer au débat : des questionnements relatifs à la compétence des citoyens et au besoin de disposer d'une information neutre et sincère**

Comme souvent dans les débats portant sur des sujets aussi techniques que l'énergie, la question de la légitimité des citoyens non spécialistes et dépendants de données factuelles souvent manquantes apparaît au fil de certaines discussions. En citant une précédente concertation menée en Occitanie sur le projet d'éoliennes flottantes EOLMED, un internaute condamne l'appel à participation des citoyens qui ne pourraient baser leur jugement que sur les seules promesses des promoteurs privés :



*C'était la mission d'EOLMED de fournir ces données et, on l'espère, de les faire connaître au public pour l'aider à décider démocratiquement d'un éventuel futur plus ambitieux pour cette technologie. Faute des données factuelles attendues d'EOLMED, sur quelles compétence particulière le citoyen français peut-il s'appuyer pour donner un avis ? Son doigt mouillé ? On nous demande à nouveau de baser notre jugement sur les seules promesses des promoteurs privés d'un projet devenu cette fois gigantesque. Si cette enquête publique a un sens selon la CNDP, à quoi donc servait la précédente qui concernait EOLMED ? » (A7)*

Constatant les importants désaccords qui s'expriment sur la plateforme, plusieurs internautes s'accordent sur le rôle du débat public : permettre à la discussion de se baser sur des données vérifiées et des enjeux de fond - même si ces propos sont parfois le fait d'internautes pour qui les « vraies informations » sont forcément celles soutenant leurs arguments-. Pour ces participants, cet effort d'information est le gage d'un débat qui ne soit pas décidé d'avance.



*« Je trouve très bien qu'on demande son avis au citoyen. Toutefois si on veut aller au-delà d'affirmations-opinions à un niveau digne des réseaux sociaux, je pense que le débat public doit s'appuyer sur des données pour justifier l'implication de la CNDP. » (Com.A7)*

*« Option 1 : Sans aller plus loin, la CPDP se contente d'enregistrer soigneusement les points de vue divergents dans de petites cases et de les répertorier statistiquement dans son rapport (...) en se contentant de laisser toutes les opinions s'exprimer démocratiquement avec le même poids au sein de la très discrète sphère médiatique qui est sous son contrôle. Option 2 : Avant le débat public, la CPDP travaille vraiment à éclairer l'opinion publique, les médias locaux et les politiques sur les controverses qui ont pu surgir entre le ministère et des citoyens. Pour un projet d'envergure nationale engageant le futur à moyen terme et des milliards d'euros de*

*dépense publique cela ne semble pas trop demander. Pour cela une solution consiste à aller chercher une évaluation indépendante sur ces controverses. » (A17)*

Un opposant au projet juge plus particulièrement nécessaire de ne pas laisser le maître d'ouvrage présenter sans correction des données qu'ils jugent fausses :



*« Assez fatigant d'entendre cette propagande éhontée, toujours la même. Les deux parcs ne fourniront aux habitants de l'électricité que 30% du temps, et pas du tout nécessairement quand ils en ont besoin, mais quand le vent voudra bien. Dîtes, la CNDP, ce serait quand même bien de ne pas laisser sans commentaires dans les documents officiels des affirmations aussi contestables ! » (A29)*

Certains internautes souhaitent que la concertation soit la plus large possible et déplorent par ailleurs la faible participation au débat et notamment aux réunions publiques. Ils encouragent la CPDP à davantage d'efforts en ce sens. D'autres internautes regrettent que des publics éloignés de la parole et de l'action publiques n'aient pas pu participer davantage aux échanges. Un participant estime que seules les parties prenantes étaient conviées à s'exprimer pendant ces réunions :

*« La concertation est insuffisante. Elle devrait être large, démocratique et loyale, contradictoire. Entrer dans les foyers, les quartiers, les entreprises, d'où la citoyenneté s'éloigne. Des enquêteurs devraient aller là où l'on ne vote plus. Des projets non-consensuels devraient être proposés à la discussion. Le débat est encore corseté. » (A42)*

*« Très déçu du peu de participation à la réunion publique d'Agde du 30/07 ; si l'information est un droit, le citoyen a le devoir de s'informer. Un effort est nécessaire par la CNDP » (A44)*

*« Puisque nous devons développer les énergies renouvelables, il faut effectivement faire des choix et il est important de consulter la population à ce sujet. Mais la démocratie participative a besoin d'un peu plus de publicité pour qu'elle soit vraiment prise en compte. Cette consultation sera objective et utile lorsque la participation sera plus conséquente. » (A65)*

*« Un débat public portant sur un projet spécifique d'énergie donne finalement une vision tronquée du contexte et fait croire au public que nous avons plein d'autres options sur la table. Malheureusement, nous n'en avons plus beaucoup, et le temps presse. (...) Ainsi, j'espère que la commission du débat public saura peser ce qui est important et d'intérêt majeur (le rôle de ces projets pour la transition énergétique), de ce qui l'est un peu moins (des considérations personnelles parfois hors sol). » (A112)*

*« Cela pose un sérieux problème démocratique, à savoir : Avant d'engager un débat public accessible à tous, n'est-il pas nécessaire (si l'on veut que celui-ci soit réellement bénéfique à l'intérêt général) que les participants soient dûment formés ? Ou, si cette possibilité s'avérait difficile à mettre en œuvre, ne serait-il pas souhaitable que des experts (autres que les parties prenantes porteuses du projet) soient cordialement conviés à s'exprimer et à apporter une parole teintée d'autres couleurs à l'ensemble des participants ? » (Q3)*

**Autres avis, questions et commentaires sur le sujet : A7, A12, A17, A29, A30, A42, A44, A65, A112, Q3**



Une autre demande à ce que soient clarifiées dès maintenant les zones où des projets similaires sont appelés à être développés dans le futur, afin d'éviter la succession de projets et concertations qu'a connue la Normandie (Q32).

A cette question, la DGEC répond qu'en raison des coûts encore élevés de la technologie de l'éolien flottant et de la nécessité d'avancer étape par étape, le projet actuel est pensé pour atteindre une capacité maximale de 1,5 GW en deux temps (2x250 MW puis 2x500 MW d'extensions) afin de limiter le risque de la réalisation du projet. Elle rappelle que l'évolution des coûts de l'éolien flottant sera un facteur déterminant pour la conduite de nouveaux projets commerciaux en Méditerranée à horizon plus lointain. Pour ces raisons, elle estime que la projection sur de nouveaux projets ne peut pas être anticipée précisément à ce stade.

Pour plusieurs participants, le projet, et par corollaire le débat public, sont prématurés : ceux-ci se déroulent en effet en l'absence d'information qu'ils jugent cruciales pour que le citoyen puisse se prononcer. Ils rappellent que des expérimentations sont en cours dans les fermes-pilotes, et proposent donc d'attendre le résultat de celles-ci.



*« La désignation de sites pour l'installation des fermes sans attendre les résultats de l'expérimentation des pilotes est un non-sens, contraire aux attendus de l'étude d'impact réalisée pour les pilotes qui prévoit un suivi sur plusieurs années afin d'évaluer les impacts environnementaux. Les objectifs affichés pour la phase pilote ne sont pas respectés. Les pilotes ne sont même pas encore en place que déjà les sites d'implantation des fermes sont décidés, en dehors de tout retour d'expérience, contrairement à ce qui avait été annoncé. » (A45)*

*« La formule la plus convenable au plan de l'éthique citoyenne serait soit de suspendre le présent débat public, et de le reprendre après publication des résultats de ces expérimentations, résultats qui naturellement devraient être attestés par une autorité indépendante ; soit de décider par anticipation une revoyure, autrement dit le principe d'un nouveau débat public après publication desdits résultats. » (A118)*

*« Le principe de précaution a été introduit dans la constitution en février 2005 sous la forme de l'article 5 de la Charte de l'environnement. Il s'impose aux administrations publiques ; donc le projet d'éolien flottant qui est pour l'instant en phase de décision publique ne saurait s'en dédouaner. Le lancement aussi précipité de technologies encore en développement pour une filière qui ne vit que parce qu'elle est largement subventionnée mériterait plus de recul. » (A64)*

Pour d'autres, même imparfait en matière d'information, le débat représente une opportunité dont il faut se saisir.



*« En tant que citoyen, je suis très content de voir qu'on demande leur avis aux citoyens bien en amont. Ce débat va permettre de faire ressortir les avis et les caractéristiques attendues pour les projets à venir qui ne verront le jour qu'à la fin de la décennie au mieux, soit bien après le projet EolMed que vous citez... Si on ne le fait pas maintenant, on le fait quand ? » (Com.A7)*

**Autres avis, questions et commentaires sur le sujet : A7, A12, A45, A64, A118**



## Associer les citoyens locaux pour garantir l'intérêt du projet

Pour certains internautes, l'intérêt public et local du projet doit être garanti, ce qui passe entre autres par divers moyens d'implication des citoyens. Un participant propose de confier la réflexion à une convention citoyenne, sur le modèle de celle réunie au sujet du climat (A86). Une autre participante exige qu'une présentation des choix techniques justifiés par la maîtrise d'ouvrage soit faite à tous les participants au débat, afin que la transparence demeure pendant toute la démarche, jusqu'aux choix d'aménagement. (A202). D'autres participants vont également dans ce sens :



*« La population de la ville portuaire la plus proche doit être associée à la construction, y compris sous la forme d'un investissement financier participatif en nom propre, et par la municipalité au nom de ses actions sociales et culturelles ; de même, les associations de protection des animaux et de l'environnement ainsi que les représentants de l'activité économique locale doivent être associés au projet. Dans tous les cas, une partie substantielle des revenus issus de l'exploitation doit revenir au territoire sur lequel sera implanté le parc, sous la forme d'une baisse des tarifs d'accès à l'électricité par exemple. » (A2)*

*« Une plus grande implication des citoyens, des professionnels de la mer et des associations environnementales dans le processus de décision est également (sur ce projet et tous ceux à venir) absolument primordiale pour aboutir à une bonne gestion du domaine maritime. » (A32)*

**Autres avis sur le sujet : A2, A32, A202**